



FOULAYRONNES, UN TERRITOIRE QUI ANTICIPE

GUIDE PRATIQUE

à l'usage des particuliers, des entreprises,
des institutions, des bailleurs sociaux et
du patrimoine public.



Cultivons L'EAU DE PLUIE





L'édito du Maire



Conscient des enjeux liés au changement climatique dont les dernières conséquences se sont manifestées en 2022 au travers de trois canicules consécutives et d'une sécheresse estivale particulièrement éprouvante avec son lot de restriction en termes de consommation d'eau, j'ai pris avec mon équipe, l'initiative de lancer le projet Foul'Eau et de nous engager sur le terrain de la récupération et de l'utilisation des eaux de pluie de toiture.

Avec plus de 95 % de retours favorables au sondage lancé au mois de mars sur ce projet, vous m'avez grandement encouragé à poursuivre cette démarche au bénéfice de tous les Foulayronnais. Le réchauffement climatique est en marche et nous devons faire preuve de résilience et d'adaptation. L'enjeu est de préserver la ressource en eau et d'utiliser l'eau potable de manière raisonnée et adaptée. Dernièrement, le gouvernement a présenté son Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau et a mis en avant sa volonté d'accompagner les citoyens pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Notre ville de Foulayronnes bénéficie d'une pluviométrie régulière, de quoi stocker l'eau tombée du ciel et la réutiliser. Cette solution écologique et économique est à la portée de chacun. Elle augmente la disponibilité en eau potable pour la consommation humaine et permet de faire des réserves d'eau en prévision des périodes de sécheresse.

N'est-ce pas le bon sens de réserver l'eau potable pour les besoins alimentaires et corporels et d'utiliser des eaux moins nobles pour laver la voiture, arroser le jardin et alimenter les sanitaires ou le lave-linge ?

Ce bon sens, chacun d'entre nous peut le mettre en pratique notamment en utilisant une eau douce, propre et facile d'accès, « **l'eau de pluie de toiture** ». En installant une unité de récupération d'eaux de pluie de toiture, nous ne faisons qu'imiter nos grands-parents qui avaient sous chaque gouttière une bassine d'eau.

Que vous soyez un particulier, une entreprise, une institution ou un bailleur social, le présent guide pratique a pour ambition de vous aider et de vous accompagner dans la mise en place de cette solution.

Avec Foul'Eau, protégeons nos ressources en eau !

Bruno Dubos
Maire de Foulayronnes

Le sommaire

05

Introduction

Partageons ensemble quelques constats

L'eau et le changement climatique	6
L'eau et les mesures de restriction d'usage	7
L'eau et l'imperméabilisation des sols	8
La pluviométrie	8
La récupération d'eau de pluie, quels avantages ?	9
Nous pouvons agir sur nos consommations	10

06

Une réglementation favorable à la récupération d'eau de pluie

12

Les textes réglementaires en vigueur	12
Les usages autorisés et les usages interdits	13
Et demain ? peut-on s'attendre à une évolution de la réglementation ?	16

17

Quel type d'installation en fonction de l'usage ?

Installations pour un usage exclusivement externe	18
Installations pour un usage mixte : externe et interne	21

23

Comment s'y prendre ?

Je réalise moi-même	23
Je fais appel à une entreprise	24

25

Combien cela coute ?

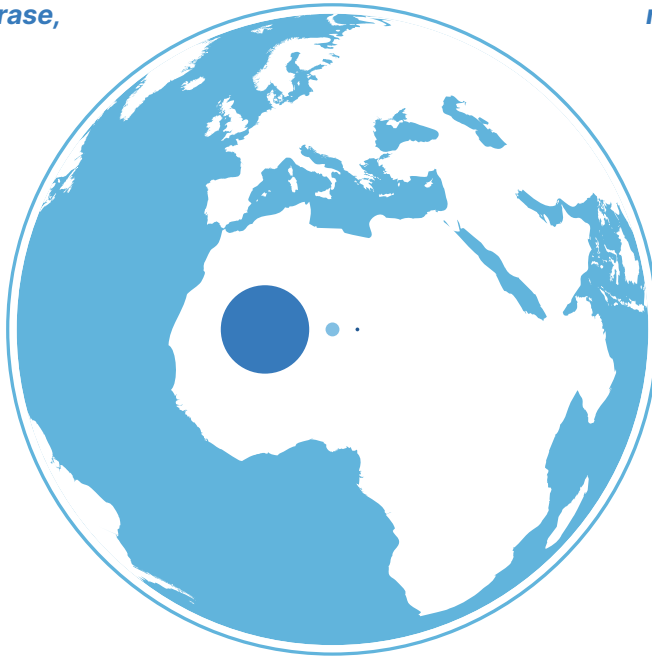
Quels sont les coûts d'investissement en fonction des usages ?	25
Quels sont les coûts de fonctionnement en fonction des usages ?	26
Puis-je bénéficier d'une aide financière ?	27

28

La ville de Foulayronnes vous accompagne

Introduction

« L'eau c'est la vie », cette maxime fréquemment utilisée n'est pas qu'une tournure de phrase, c'est une réalité. Le corps humain est composé à plus de 75% d'eau et nous ne pouvons pas nous passer de cette molécule au-delà de quelques jours.



Si vu de l'espace nous habitons sur la planète bleue, signe d'une ressource en eau abondante, l'eau potable indispensable à la vie est une ressource rare et précieuse qu'il est impératif de préserver.

Schématiquement sur 100 % d'eau de notre planète bleue :

- 97 % sont dans les océans
- 2 % sont dans les inlandis de l'Antarctique, du Groenland... (qui fondent actuellement)
- 1 % est de l'eau souterraine

L'eau douce issue des précipitations qui est retenue dans la strate superficielle des sols est appelée « eau verte ». L'eau des sources, et des cours d'eau, des étangs et des lacs et autres retenues, qui est appelée « eau bleue », ne représente que 0,00012 % des eaux de la planète !

Il nous appartient donc de cultiver cette eau potable pour en faire le meilleur usage au bénéfice du plus grand nombre et de notre territoire.

Le présente guide pratique a pour objectif de vous aider à vous lancer dans cette démarche de récupération et d'utilisation des eaux de pluie de toiture, et de contribuer ainsi à la préservation de nos ressources en eau potable.

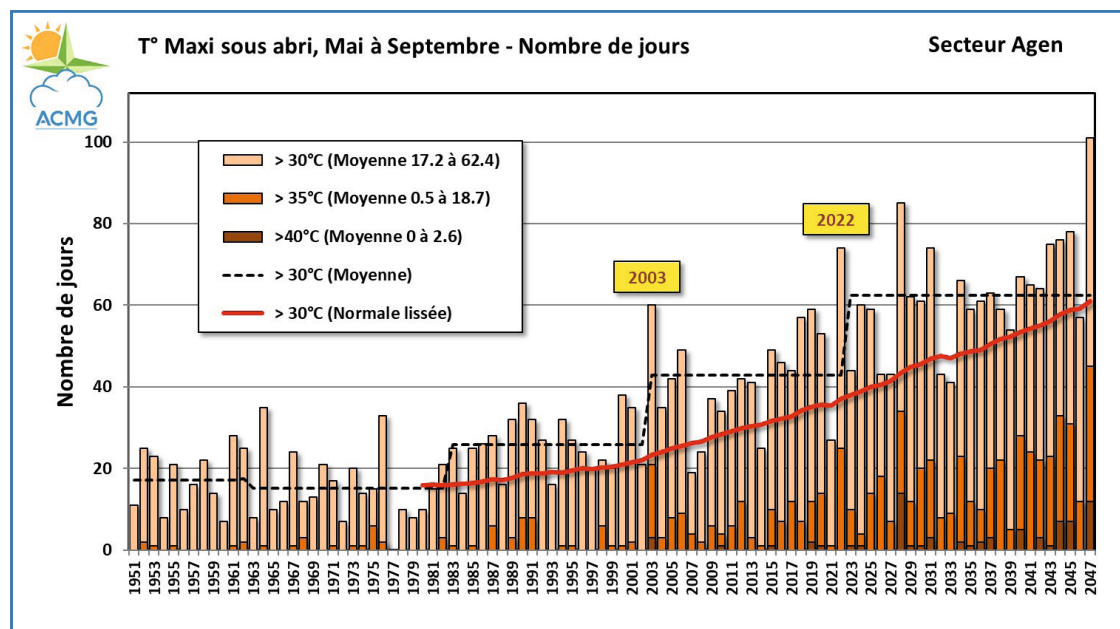
PARTAGEONS ENSEMBLE QUELQUES CONSTATS !

L'eau et le changement climatique

Nous en convenons tous, l'eau est une ressource vitale qu'il convient de protéger. En France, nous avons de la chance ! La quantité d'eau présente sur notre territoire couvre l'ensemble de nos besoins. Cependant, le changement climatique est bel et bien là, et les ressources en eau sont directement impactées.

Comprendre, agir et préserver ensemble cette ressource essentielle à la vie est primordial. Les projections climatiques sur le secteur d'Agen le montrent, le nombre de journées chaudes augmentera au cours du siècle, quel que soit le scénario envisagé.

Les températures moyennes augmenteront elles aussi. Le réchauffement va s'accélérer sauf si nous choisissons de diminuer nos émissions de CO₂, ce qui malheureusement ne semble pas être le cas notamment dans les pays fortement industrialisés si l'on s'en réfère au dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat).



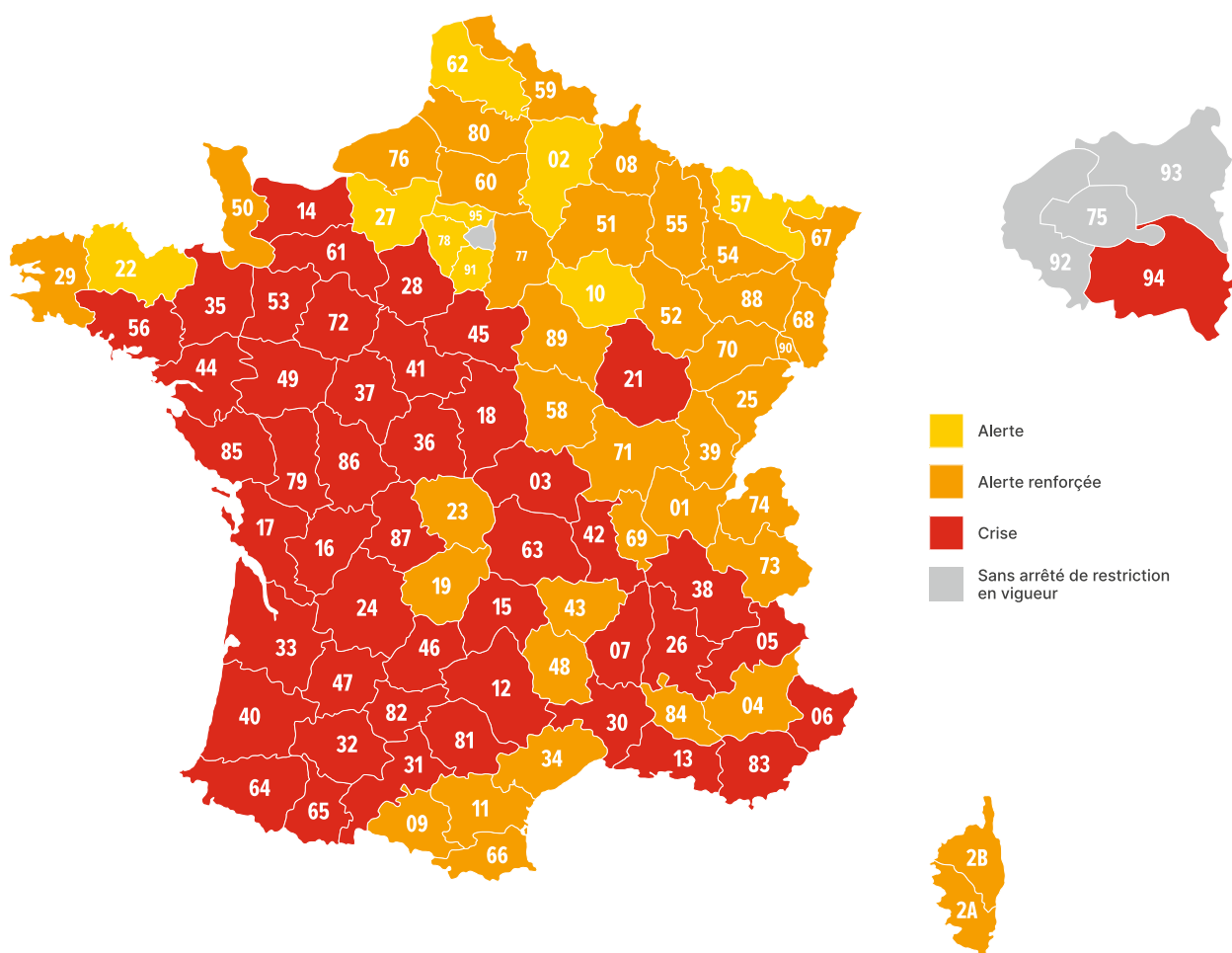
Projection virtuelle des températures journalières - source ACMG

L'eau et les mesures de restriction d'usage

Lors de la période estivale de l'année 2022, plus de 95 départements de notre métropole ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de restrictions d'usage de l'eau potable.

LA SÉCHERESSE EN FRANCE

Niveau de gravité limitant les usages de l'eau au 28 Juillet 2022



Les restrictions ont porté essentiellement sur l'interdiction de l'arrosage des pelouses, des massifs fleuris, des jardins potagers, des espaces verts privé et public, des terrains de sports, des golfs ainsi que sur le lavage privé des voitures et le remplissage des piscines. Ces mesures s'appliquent également aux entreprises.

En février 2023, le ministre de la Transition écologique, **Christophe Béchu**, annonçait que des restrictions d'eau pourraient être mises en place dans certains départements dès le mois de mars pour éviter de se retrouver dans des conditions catastrophiques d'arbitrage en juin ou juillet.

L'eau et l'imperméabilisation des sols

Le développement de l'urbanisation a contribué à la minéralisation des sols, à la canalisation des eaux pluviales, au détournement des ruisseaux et rivières, ainsi qu'à la disparition progressive de notre biodiversité.

Par ailleurs, certaines pratiques agricoles sont favorables au ruissellement des eaux de pluie en raison de l'affinement du sol provoquant l'imperméabilisation et la formation de croûte de battance.

Il en résulte que l'homme a favorisé au fil des temps par cette artificialisation des sols, une circulation rapide des eaux de pluie défavorable à leurs infiltrations dans le sol et indirectement dans les nappes souterraines ou non souterraines, ainsi qu'une aggravation des phénomènes d'inondation.

La pluviométrie

La pluviométrie locale s'appuie sur les données enregistrées à la station météorologique d'Agen-La Garenne gérée par Météo France.

La moyenne annuelle du cumul des précipitations enregistrées entre 2018 et 2022 se situe autour de 734,3 mm, valeur assez proche de la médiane nationale de 835 mm, et supérieure à celle de la région parisienne (637 mm) sur la même période.



*Cette situation confère à la ville de Foulayronnes, **les caractéristiques d'un territoire disposant d'un potentiel pluvial important.***

La récupération d'eau de pluie, quels avantages ?

La récupération d'eau de pluie de toiture se présente donc comme une solution pour préserver nos ressources en eau potable et nous adapter au changement climatique, mais quels sont les avantages écologiques, économiques et pratiques ?



RESSOURCE
DISPONIBLE
LOCALEMENT
SUR VOTRE TOIT



EAU UTILISABLE
MÊME EN CAS DE
RESTRICTION
D'USAGE



DIMINUTION DU
RUISSELLEMENT ET
DES INONDATIONS



RÉDUCTION DE LA
CONSOMMATION
D'EAU POTABLE



ÉCONOMIE SUR
VOTRE FACTURE
D'EAU POTABLE



ÉCONOMIES
D'ÉNERGIES
NÉCESSAIRES AU
CAPTAGE, AU
TRAITEMENT ET
AU TRANSPORT DE
L'EAU POTABLE



PRÉSERVATION DES
RESSOURCES EN
EAU DES RIVIÈRES
ET DES NAPPES
PHRÉATIQUES

Nous pouvons agir sur nos consommations !

Récupérer l'eau de pluie de toiture, c'est bien ! mais rien n'empêche de penser sobriété !

Afin d'économiser l'eau, il faut tout d'abord changer ses comportements et réduire son temps d'utilisation de l'eau.



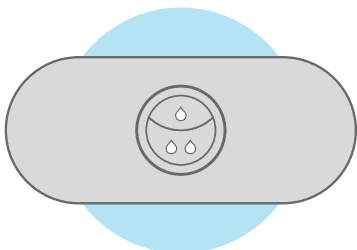
Quels sont les bons éco-gestes à adopter pour économiser l'eau ?

- ✓ Je coupe l'eau du robinet en me savonnant les mains.
- ✓ Je récupère l'eau de cuisson pour arroser mes plantes.
- ✓ Je prends une douche rapide plutôt qu'un bain.
- ✓ Je bois l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille.
- ✓ Je vérifie que le lave-vaisselle soit bien rempli avant de le faire tourner.
- ✓ Je coupe l'eau du robinet quand je me brosse les dents.
- ✓ Je règle correctement la température de mon chauffe-eau.
- ✓ Je vérifie qu'il n'y a pas de fuite en contrôlant mon compteur d'eau.
- ✓ J'attends que la machine à laver soit pleine avant de la faire tourner.
- ✓ Je coupe l'eau du robinet lorsque je me rase.

QUELQUES IDÉES COMPLÉMENTAIRES POUR MOINS CONSOMMER D'EAU POTABLE

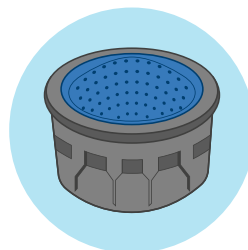
LA CHASSE D'EAU 3/6 L

50 à 62 % d'économie



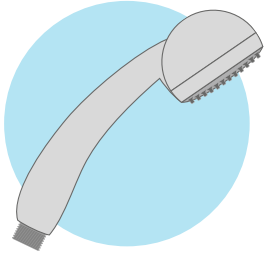
LE MOUSSEUR OU AÉRATEUR

50 à 70 % d'économie



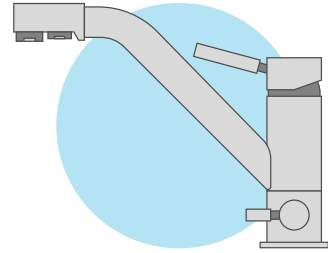
LA DOUCHETTE ÉCONOME 8 L / MIN

25 à 50 % d'économie



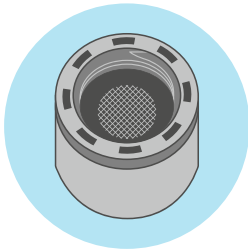
LE MITIGEUR

20 à 30 % d'économie



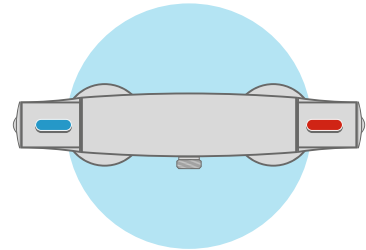
LE RÉDUCTEUR DE DÉBIT 8L

25 à 50 % d'économie



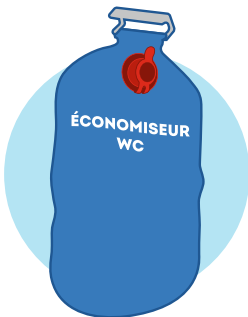
LE MITIGEUR THERMOSTATIQUE

20 à 30 % d'économie



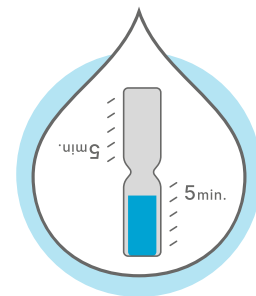
L'ÉCONOMISEUR WC

25 à 50 % d'économie



LE SABLIER DE DOUCHE

25 à 50 % d'économie

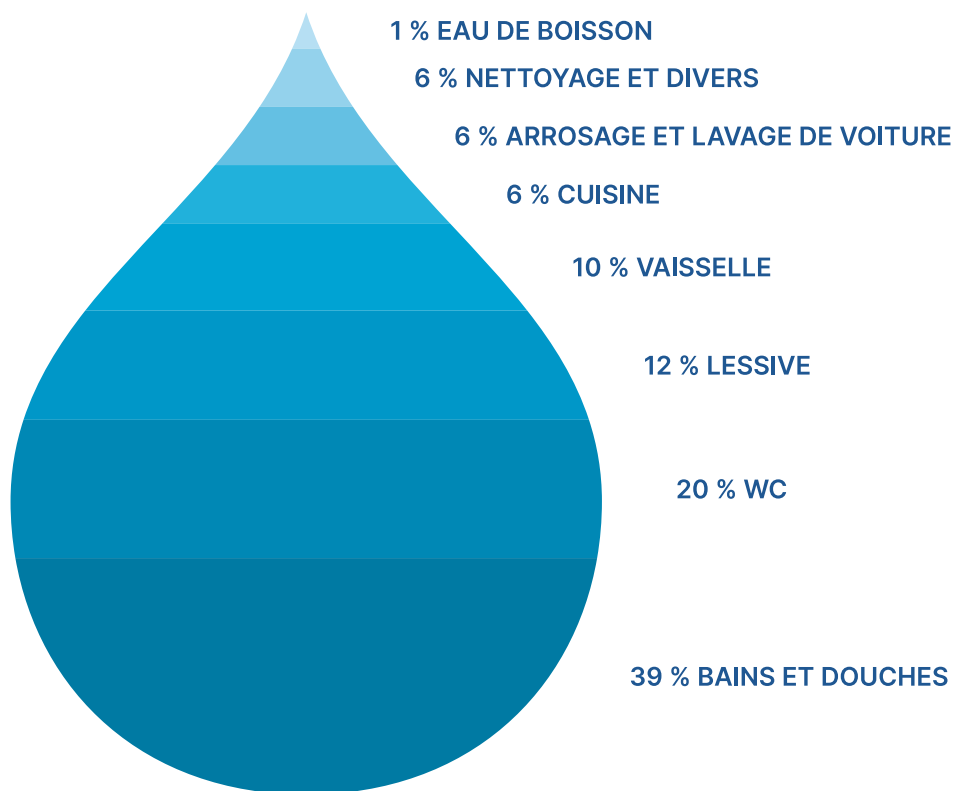


CONNAISSEZ-VOUS LA RÉPARTITION DE VOTRE CONSOMMATION ANNUELLE D'EAU POTABLE ?

La consommation moyenne d'eau par habitant en France est d'environ 150 litres par jour (soit 50 à 60 m³ par an et par personne).

A titre indicatif, les usages extérieurs (arrosage, voiture et divers) et les usages intérieurs (lessive et WC), représentent respectivement 12 % et 32 % des volumes consommés sur le réseau d'eau potable.

Par exemple, un foyer de 4 personnes qui se lancerait dans la récupération et l'utilisation d'eau de pluie de toiture pour un usage mixte (extérieur et intérieur) autorisé, verrait sa consommation d'eau sur le réseau d'eau potable (200 à 240 m³ par an) réduite de 44 %, soit l'équivalent de 90 à 105 m³ d'économie par an.



Répartition de la consommation moyenne annuelle d'un ménage

UNE RÉGLEMENTATION FAVORABLE À LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Les textes réglementaires en vigueur

À qui appartient l'eau de pluie ? Le Code civil est très clair à ce sujet, les eaux de pluie qui tombent sur la propriété de toute personne, physique ou morale, deviennent sa propriété et il peut les utiliser pour certains usages et sous certaines conditions.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La principale réglementation est l'arrêté du 21 août 2008, pris en vertu de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31 décembre 2006, relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

En fonction des usages externes et internes au bâtiment, il convient également d'appliquer la norme NF P16-005 d'octobre 2011 qui constitue notamment une référence pour la partie installation du système, et la législation EN1717, aussi appelée norme de disconnexion EN1717.

Champ d'application de la réglementation : les collectivités, les entreprises, les associations, et les particuliers peuvent être concernés par la récupération et la réutilisation d'eau de pluie arrivant sur leur terrain. Cette eau de pluie doit être collectée en aval de toitures inaccessibles.

Les usages autorisés et les usages interdits

USAGES AUTORISÉS

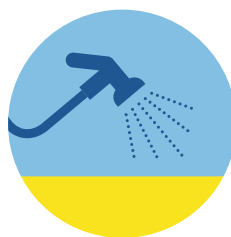
L'eau de pluie de toiture peut être utilisée pour des usages externes et internes



**ARROSAGE DES
JARDINS POTAGERS**



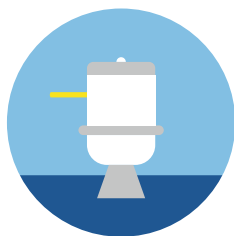
**ARROSAGE DES
ESPACES VERTS
PRIVÉS ET
PUBLICS**



**LAVAGE DU
MOBILIER DE
JARDIN OU D'UNE
TERRASSE**



**HYDROCURATION ET
NETTOYAGE DES
VOIES PUBLIQUES
ET DU MOBILIER
URBAIN**



**REPLISSAGE DE LA
CHASSE D'EAU DES
WC**



LAVAGE DU LINGE



**LAVAGE DES SOLS
INTÉRIEURS**

USAGES INTERDITS ET RECOMMANDATIONS

Pour des usages intérieurs, il est interdit de récolter l'eau de pluie sur les toitures contenant de l'amiante-ciment ou du plomb.

Il est également interdit d'utiliser l'eau de pluie pour la consommation d'eau de boisson, le lavage et la préparation des aliments, le lavage de la vaisselle et l'hygiène corporelle.

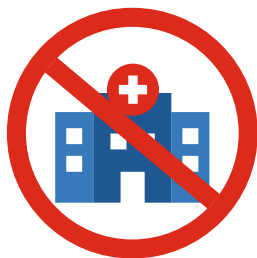


EAU NON POTABLE

ATTENTION

Pour tout usage interne de l'eau de pluie, une plaque de signalisation comportant la mention « Eau non potable » avec un pictogramme explicite doit être affichée à côté de chaque WC et du point de soutirage d'eau du lave-linge.

L'utilisation d'eau de pluie est interdite à l'intérieur



DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICAUX-SOCIAUX, ET D'HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES



DES CABINETS MÉDICAUX, DES CABINETS DENTAIRES, DES LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE ET DES ÉTABLISSEMENTS DE TRANSFUSION SANGUINE



DES CRÈCHES, DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Et demain ? peut-on s'attendre à une évolution de la réglementation ?

L'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments permet à toute personne qui le souhaite d'installer un système de réutilisation des eaux de pluie dès lors que les prescriptions permettant de protéger la santé des utilisateurs sont bien respectées.

La loi Économie circulaire n° 2020-105 du 10 février 2020 prévoit de nouvelles exigences pour limiter la consommation d'eau potable des constructions neuves.

La sécheresse frappe toujours la France et l'Europe de façon inédite. En 2022, les nappes phréatiques étaient déficitaires en début d'été et dès le mois de février 2023, 20 départements du sud de la France faisaient déjà l'objet de restriction d'usages de l'eau.

Nous avons quitté les variabilités climatiques naturelles pour entrer dans une tendance nouvelle où la première conséquence est le manque d'eau.

Nous devons agir très vite pour changer nos modes de fonctionnement.

Courant mars 2023, le gouvernement a présenté son Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Parmi les mesures annoncées figurent l'accompagnement des citoyens pour l'installation de kits hydro-économiques et de récupérateurs d'eau de pluie.

Il a également indiqué que les freins réglementaires à la valorisation des eaux de pluie seront levés à la fois pour certains usages domestiques, dans le respect de la protection de la santé des populations et des écosystèmes.

Cela pourrait laisser penser qu'à l'avenir, la réglementation pourrait imposer l'obligation d'installer des systèmes de récupération d'eau de pluie dans le cadre des usages autorisés.

Point important : le guide réglementaire de gestion des eaux pluviales voté le 3 février 2022 par l'Agglomération d'Agen rappelle dans ses grands principes la remise en cause, **du tout au réseau**, c'est-à-dire la canalisation systématique des écoulements pluviaux. La question à se poser n'est plus, «**Dans quel tuyau vais-je les envoyer ?**», mais «**Que vais-je faire des eaux qui tombent sur ma parcelle ?**».

QUEL TYPE D'INSTALLATION EN FONCTION DE L'USAGE ?

La mise en œuvre d'un dispositif de récupération d'eau de pluie de toiture sur un logement individuel, un logement collectif ou sur un bâtiment public obéissent aux mêmes règles de configuration, seule la taille des installations peuvent les différencier (volume de stockage, pompes, etc.)

Comme nous l'avons vu précédemment, l'eau de pluie peut être utilisée pour de nombreux usages en extérieur et en intérieur, mais à quoi ressemblent ces différentes installations ?

Afin de vous aider à découvrir ces installations, nous avons retenu les 5 configurations d'usages et de réalisation suivantes :

1. USAGES EXTÉRIEURS SEULS AVEC CUVE AÉRIENNE

- Cuve plastique de 1 m³ avec robinet de puisage et tuyau de jauge.

2. USAGES EXTÉRIEURS SEULS AVEC CUVE ENTERRÉE

- Cuve polyéthylène de 5 m³ avec filtre intégré + kit pompe immergée (pompe 900 W-5600 l/h, tuyauterie et raccords) + filtre jardin +aération.

3. USAGES EXTÉRIEUR AVEC RÉSERVATION POUR USAGES INTÉRIEURS

- Cuve polyéthylène de 5 m³ avec filtre intégré + Gestionnaire d'eau de pluie + filtre jardin + aération.

4. USAGES MIXTES (EXTÉRIEUR ET INTÉRIEURS WC SANS LAVE LINGE)

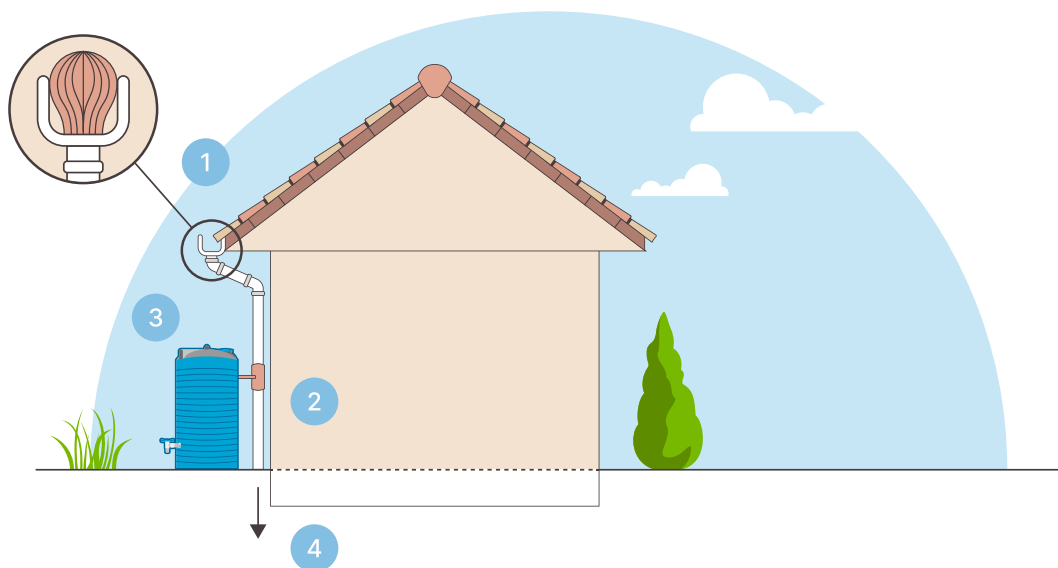
- Cuve polyéthylène de 5 m³ avec filtre intégré + Gestionnaire d'eau de pluie + filtre jardin + kit filtration maison + aération.

5. USAGES MIXTES (EXTÉRIEUR ET INTÉRIEURS WC ET LAVE LINGE)

- Cuve polyéthylène de 5 m³ avec filtre intégré + Gestionnaire d'eau de pluie + filtre jardin + kit filtration UV maison et lave-linge + aération.

FILIÈRE POUR USAGES EXTÉRIEURS SEULS

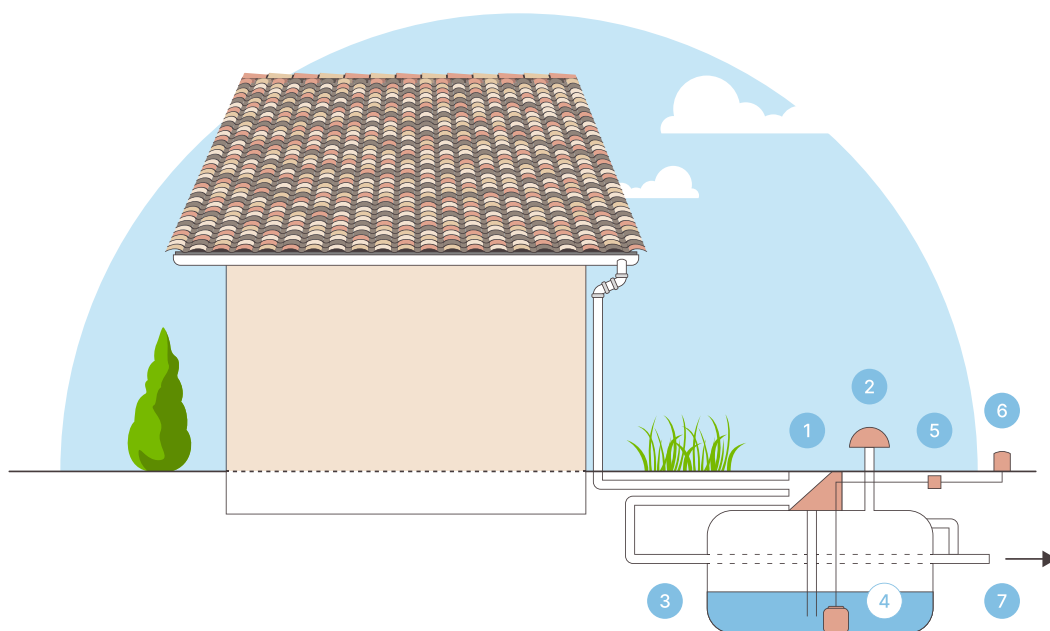
AVEC CUVE AÉRIENNE



- 1 Crapaudine
- 2 Collecteur de gouttière
- 3 Cuve de stockage (possibilité de raccordement de cuves en série)
- 4 Raccordement au réseau pluvial ou infiltration si possible

FILIÈRE POUR USAGES EXTÉRIEURS SEULS

AVEC CUVE ENTERRÉE



1 Filtre intégré

2 Aération

3 Cuve de stockage

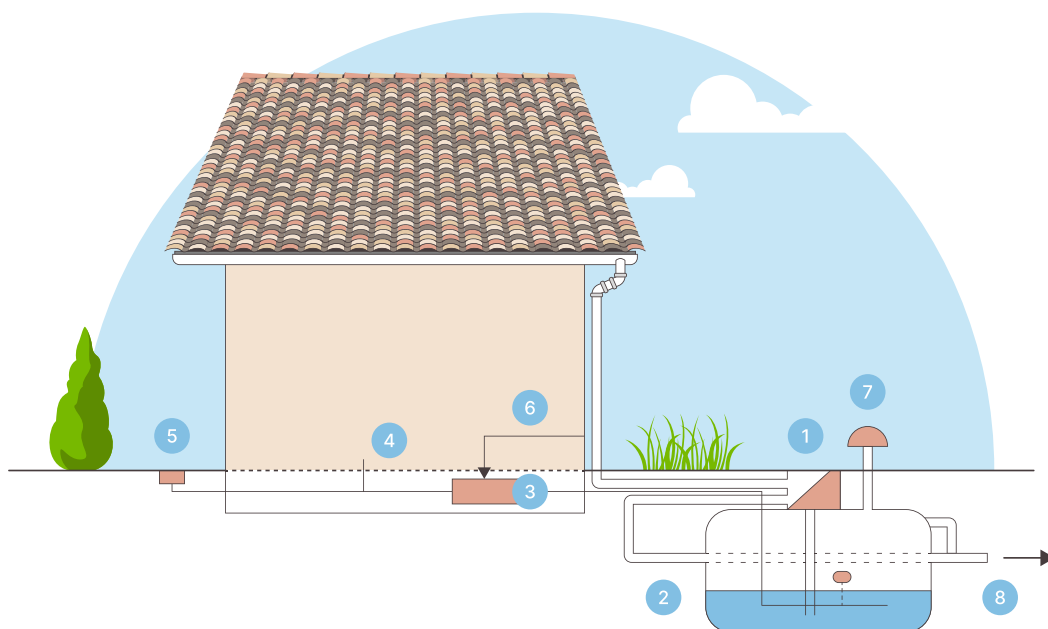
4 Pompe immergée

5 Filtre jardin

6 Prise d'arrosage

7 Raccordement au réseau pluvial
ou infiltration si possible

FILIÈRE POUR USAGES EXTÉRIEURS AVEC RÉSERVATION POUR LES USAGES INTÉRIEURS



1 Filtre intégré

5 Prise d'arrosage

2 Cuve de stockage

6 Eau potable

3 Gestionnaire d'eau de pluie

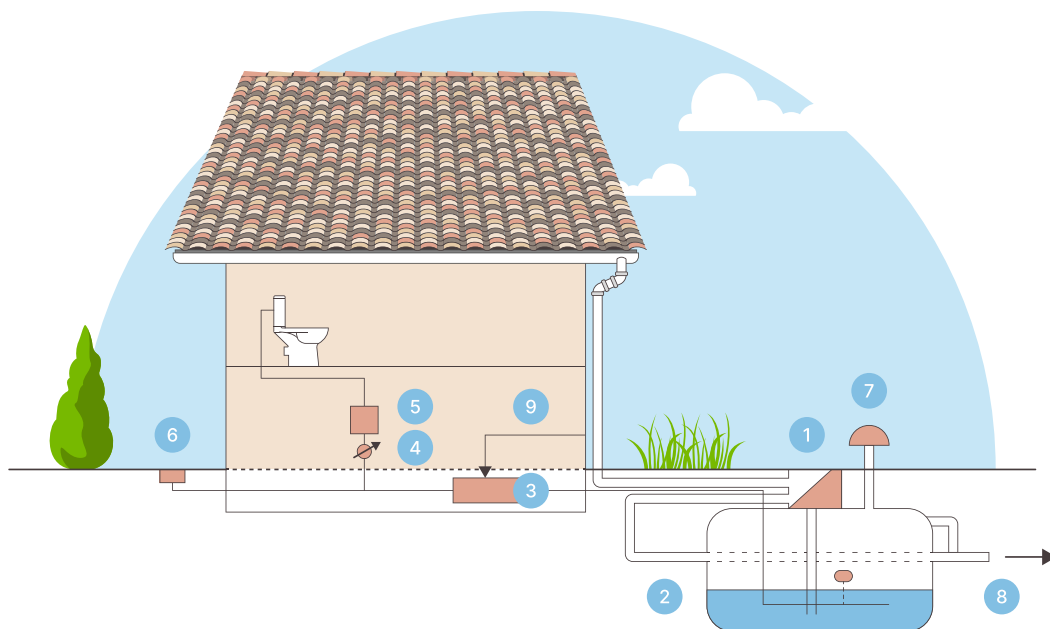
7 Aération

4 Réservation pour usages intérieurs

8 Raccordement au réseau pluvial ou infiltration si possible

FILIÈRE POUR USAGES MIXTES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

WC SANS LAVE LINGE



1 Filtre intégré

2 Cuve de stockage

3 Gestionnaire d'eau de pluie

4 Compteur

5 Filtre maison

6 Prise d'arrosage

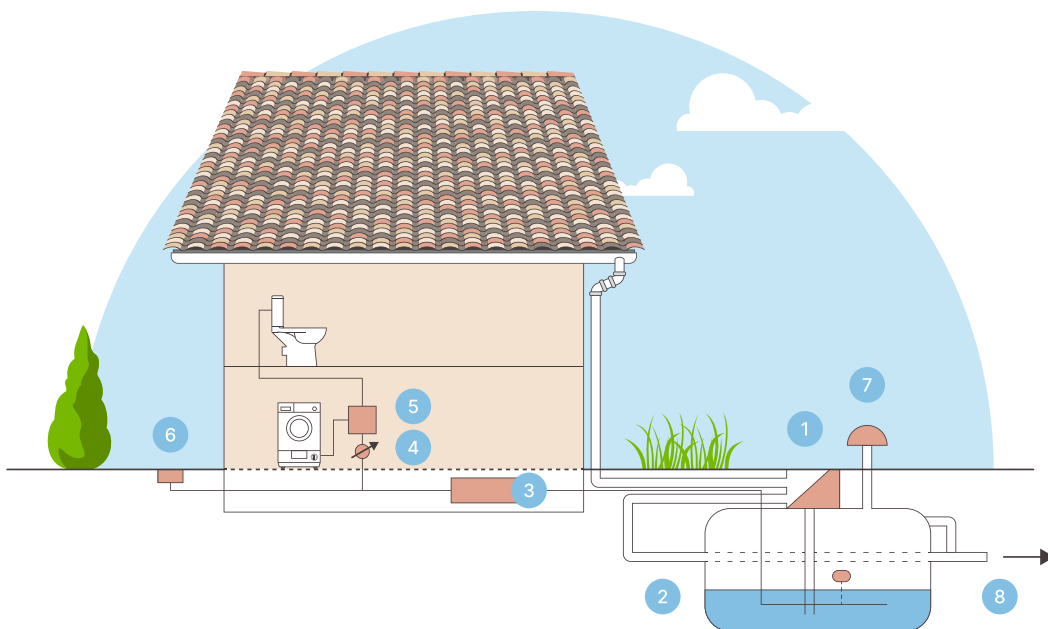
7 Aération

8 Raccordement au réseau pluvial
ou infiltration si possible

9 Eau potable

FILIÈRE POUR USAGES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

WC ET LAVE LINGE



1 Filtre intégré

2 Cuve de stockage

3 Gestionnaire d'eau de pluie

4 Compteur

5 Filtration maison et lave linge

6 Prise d'arrosage

7 Aération

8 Raccordement au réseau pluvial
ou infiltration si possible

Je réalise moi-même



Je suis bricoleur et je me sens capable de réaliser moi-même tous les travaux nécessaires à l'installation : terrassements, pose de la cuve aérienne ou enterrée, remblaiement, plomberie et raccordement électrique de la pompe.

Dans ce cas, la ville de Foulayronnes a négocié pour vous des accords-cadres avec l'établissement Point P installé dans la ZAC Village d'entreprises du Caoulet et l'établissement Frans Bonhomme d'Agen.

Ces fournisseurs locaux vous réserveront le meilleur accueil et seront en mesure de vous fournir et de vous livrer, aux conditions négociées, l'ensemble du matériel dont vous aurez besoin pour votre installation de récupération d'eau de pluie de toiture.

Ces accords-cadres sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Je fais appel à une entreprise



Je préfère passer par une entreprise qui assurera la réalisation de tous les travaux nécessaires à l'installation :
terrassements, pose de la cuve aérienne ou enterrée, remblaiement, plomberie et raccordement électrique de la pompe.

Dans ce cas, vous bénéficierez également des conditions avantageuses des accords-cadres négociés par la ville de Foulayronnes afin de disposer chez vous de l'ensemble du matériel dont vous aurez besoin pour votre installation de récupération d'eau de pluie de toiture.

Afin de vous aider, la ville de Foulayronnes a également recensé et agréé pour vous une liste d'entreprises en capacité de réaliser les travaux d'installation dans les règles de l'art.

Cette liste est disponible en Mairie sur simple demande.

COMBIEN CELA COÛTE ?

Quels sont les coûts d'investissement en fonction des usages ?

A titre indicatif, sur la base des prix négociés dans les accords-cadres avec Point P Foulayronnes et Frans Bonhomme d'Agen, et au travers des 5 configurations d'usages et de réalisation précédemment détaillées, vous trouverez ci-après les coûts prévisionnels TTC d'investissement applicables aux particuliers et entreprises sur l'exercice 2023.

FILIÈRES	JE RÉALISE MOI-MÊME	JE FAIS APPEL À UNE ENTREPRISE
USAGES EXTÉRIEURS SEULS AVEC CUVE AÉRIENNE	870,00 €	1100,00 €
USAGES EXTÉRIEURS SEULS AVEC CUVE ENTERRÉE	4300,00 €	5200,00 €
USAGES EXTÉRIEUR AVEC RÉSERVATION POUR USAGES INTÉRIEURS	5850,00 €	6950,00 €
USAGES MIXTES (EXTÉRIEUR ET INTÉRIEURS WC SANS LAVE LINGE)	6440,00 €	7600,00 €
USAGES MIXTES (EXTÉRIEUR ET INTÉRIEURS WC ET LAVE LINGE)	7250,00 €	8600,00 €

Quels sont les coûts de fonctionnement en fonction des usages ?

Vous trouverez également ci-après, à titre indicatif, les coûts de fonctionnement associés à ces configurations.

FILIÈRES	ENTRETIEN	COÛT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL TTC
USAGES EXTÉRIEURS SEULS AVEC CUVE AÉRIENNE	NETTOYAGE DE GOUTTIÈRES (1 FOIS/AN) et NETTOYAGE DE FILTRE SUR CUVE (1 À 2 FOIS/AN)	00,00 €
USAGES EXTÉRIEURS SEULS AVEC CUVE ENTERRÉE	NETTOYAGE DE GOUTTIÈRES (1 FOIS/AN), NETTOYAGE DE FILTRE SUR CUVE (1 À 2 FOIS/AN) ET CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ANNUELLE POMPE IMMERGÉE	40,00 €
USAGES EXTÉRIEURS AVEC RÉSERVATION POUR USAGES INTÉRIEURS	NETTOYAGE DE GOUTTIÈRES (1 FOIS/AN), NETTOYAGE DE FILTRE SUR CUVE (1 À 2 FOIS/AN) ET CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ANNUELLE POMPE DE SURFACE	35,00 €
USAGES MIXTES (EXTÉRIEUR ET INTÉRIEURS WC SANS LAVE LINGE)	NETTOYAGE DE GOUTTIÈRES (1 FOIS/AN), NETTOYAGE DE FILTRE SUR CUVE (1 À 2 FOIS/AN) ET CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ANNUELLE POMPE DE SURFACE, NETTOYAGE GESTIONNAIRE EAU DE PLUIE (1 FOIS/AN) ET REMPLACEMENT FILTRE À CARTOUCHE (1 FOIS/AN)	80,00 €
USAGES MIXTES (EXTÉRIEUR ET INTÉRIEURS WC ET LAVE LINGE)	NETTOYAGE DE GOUTTIÈRES (1 FOIS/AN), NETTOYAGE DE FILTRE SUR CUVE (1 À 2 FOIS/AN) ET CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ANNUELLE POMPE DE SURFACE, NETTOYAGE GESTIONNAIRE EAU DE PLUIE (1 FOIS/AN) ET REMPLACEMENT FILTRE À CARTOUCHE (1 FOIS/AN) ET CONSOMMATION ÉLECTRIQUE ANNUELLE LAMPE UV	91,00 €

Puis-je bénéficier d'une aide financière ?



Le Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau que le gouvernement vient de lancer en mars 2023 prévoit d'accompagner, dès 2024, les citoyens pour l'installation de récupérateur d'eau de pluie.

En France, de nombreuses collectivités ont mis en place une aide financière aux particuliers pour l'achat et l'installation de dispositifs de récupération et d'utilisation d'eau de pluie.

La ville de Foulayronnes fait déjà bénéficier les Foulayronnais de conditions d'achat de matériel particulièrement avantageuses et réfléchit actuellement avec les partenaires financiers publics (Agence de l'Eau Adour-Garonne et Région Nouvelle-Aquitaine) à la mise en œuvre d'un dispositif de financement partiel des équipements.

A noter cependant, que depuis le 1er janvier 2014, chaque particulier peut bénéficier d'un taux réduit de TVA à 10 % pour la fourniture et l'installation d'un système de récupération d'eaux de pluie dans sa résidence principale achevée depuis plus de deux ans.

LA VILLE DE FOULAYRONNES VOUS ACCOMPAGNE

La volonté de la ville de Foulayronnes est de vous accompagner sur l'ensemble de la démarche de récupération et d'utilisation d'eau de pluie.

A cet effet, la ville de Foulayronnes mettra en place une cellule de conseils techniques dont le rôle sera de vous guider de la conception de votre projet jusqu'à sa mise en service.

EN QUOI CONSISTE CET ACCOMPAGNEMENT ?



Évaluation de votre volume de collecte d'eau de pluie, dimensionnement de la cuve en fonction des usages retenus et de l'autonomie souhaitée, choix des équipements appropriés à vos attentes.

LA CONCEPTION DU PROJET

Identification du positionnement idéal de la cuve enterrée et des équipements.



L'IMPLANTATION DU PROJET SUR VOTRE TERRAIN



Mise à disposition des textes réglementaires et commentaires appropriés, rappel des obligations à respecter et des contraintes.

**LA PARFAITE
CONNAISSANCE DES
ASPECTS
RÉGLEMENTAIRES**

Mise à votre profit du cahier des charges sur les prescriptions techniques à suivre pour la réalisation des travaux.



**LE RAPPEL DES RÈGLES DE
L'ART À RESPECTER**

Point important : cette cellule de conseils techniques veillera également au respect des engagements financiers et logistiques des accords-cadres passés avec Point P sur Foulayronnes et Frans Bonhomme sur Agen et recueillera votre avis sur la réalisation des travaux que vous aurez confiés aux entreprises agréées par la ville de Foulayronnes.

Dans le contexte actuel, ce dont nous pouvons être sûr, et il s'agit d'un fait constaté par de nombreux scientifiques, c'est que nous assistons à un réchauffement climatique que nous avons accéléré par l'usage des énergies fossiles, et non un dérèglement ou un changement climatique.

Les mesures de température confirment qu'en moyenne nous prenons 0.5°C par décennie ce qui augmente évidemment les besoins en eau des plantes qui, ayant la même quantité d'eau disponible, se retrouvent en situation de stress hydrique plus rapidement.

Rappelez-vous l'année 2021 où le nombre de jours à plus de 30°C n'avait été que de 28, dont seulement une journée à plus de 35°C, alors que l'été dernier, beaucoup plus sec, nous avons eu sur Agen, plus de 73 jours à plus de 30 et 25 à plus de 35°C, soit davantage qu'en 2003.

Nous avons quitté les variabilités climatiques naturelles pour entrer dans une tendance nouvelle où la première conséquence est le manque d'eau qui frappe les zones tempérées que l'on pensait épargnées.

Face à ce constat, il est tombé sur notre région depuis 5 années en moyenne entre 500 et 800 mm de pluie, ce qui ferait « mourir d'envie » nos voisins méditerranéens comme à Perpignan où durant ces douze derniers mois il n'est tombé que 237 mm !

Profiter de l'eau de pluie est une des opportunités que nous offre notre territoire, cette eau bleue, qui reste tout autant abondante dans notre région, même si l'année 2022 illustre sa variabilité puisque nous venons de vivre l'une des périodes la plus sèche de ces 40 dernières années.

Nous devons apprendre à cultiver l'eau de pluie en la gardant sur notre territoire de manière à pouvoir l'utiliser toute l'année pour des usages où l'eau potable n'est pas nécessaire (WC, lavage du linge, lavage des voitures, nettoyage des terrasses, etc.), l'apporter à nos végétaux, les jours de canicule et se mettre en capacité de résister aux restrictions d'usage de l'eau potable qui ne manqueront pas de resurgir chaque année.

**L'HUMAIN EST LA CAUSE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE
MAIS IL A AUSSI LE POUVOIR DE L'ATTÉNUER EN CULTIVANT
L'EAU DE PLUIE QU'IL PEUT RÉCOLTER LOCALEMENT.**



CONTACTEZ-NOUS

contact@ville-foulayronnes.fr

+33 (0)5 53 95 61 09



*Action financé avec le concours de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine*

